Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20221201_D03-DE

SEAT
Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 12 janvier 2022

Délibération n°3/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi cinq janvier, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL

Titulaires excusés :
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10				9	9		

Objet : Accueil d'un stagiaire en aménagement-environnement

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20221201_D03-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°27/2019 concernant la « Définition d'un programme d'aménagements extérieurs sur l'Ecopôle du Val d'Allier » ;
Vu la délibération n°19/2020 concernant l'actualisation du plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier et la définition d'un schéma directeur transversal 2021-2030.

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a défini une stratégie dans le cadre de son plan guide d'aménagement autour de 4 piliers ;
Considérant le souhait du SEAT de faire de l'Ecopôle un site d'expérimentation et de tests d'activités sur le champ de la transition écologique ;
Considérant que le SEAT est entré dans une phase prospective territoriale pour la recherche d'un nouveau modèle de gouvernance et de financements complémentaires permettant de mettre œuvre son projet sur la transition écologique du territoire ;
Considérant l'importance de mener une étude prospective pour mettre en perspective la convergence de politiques publiques du territoire ;
Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier poursuit son projet de valorisation et d'accueil du public ;
Considérant le constat de croissance du nombre des usagers du site, en particulier avec l'ouverture de la voix verte en 2020 et qu'une une étude diagnostique a été commandée pour mieux comprendre le fonctionnement de l'Ecopôle du Val d'Allier et approfondir sa connaissance.

Sur le plan qualitatif, les flux d'usagers et leurs activités seront étudiés et spatialisés en s'appuyant sur la structuration des différents lieux et leur aménagement.
De plus dans le but d'approfondir la connaissance de la fréquentation du site, cette démarche sera complétée par l'équipement d'un nouveau compteur afin d'avoir un suivi fiable et régulier du nombre de visiteurs du site (comptage automatique, aspects quantitatifs).

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en aménangement-environnemnet, idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master 2, en appui au coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier, afin de réaliser la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives : réalisation de l'enquête par questionnaire sur site, gestion du formulaire en ligne, collecte des données liés aux compteurs et présentation des résultats.

Il explique que cette dépense ne bénéficie pas d'une demande de subvention LEADER pour cette année. La gratification est fixée à 600 €/mois selon les grilles en vigueur ce qui représente un coût total de 3600 € à la charge du SEAT et prévu au budget 2022 au chapitre : « charge de personnel et frais assimilés – 012 ».

Le Président présente l'offre de stage et précise que la date de prise du poste est fixée en avril 2022.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à ***l'unanimité*** :

- **D'autoriser** le Président à accueillir un stagiaire aménagement-environnement pour une durée de 6 mois afin de réaliser l'étude de la fréquentation et des usages de l'Ecopôle ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTÉ
S.E.A.T.
MONDAR'VERNE COMMUNAUTÉ